



RAPPORT DE PRESENTATION

Le Gouvernement du Sénégal a reçu un crédit de l'Association Internationale pour le Développement dans le cadre du Projet de Centre d'Excellence Santé de la Mère et de l'Enfant (CEA – SAMEF) de l'Université Cheikh Anta Diop. L'Université Cheikh Anta DIOP entend affecter une partie du produit de ce crédit aux paiements relatifs au marché pour l'acquisition d'équipements et de matériels scientifique pour le CEA SAMEF.

L'avis d'Appel d'Offres **AOI N°2016-001/CEA-SAMEF/UCAD**, publié dans le journal « *Le soleil* » du 26 octobre 2016, fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés publics paru dans le quotidien « *Le soleil* » du samedi 9 avril 2016.

A la date du 28 novembre 2016, marquant l'expiration du délai de réception des candidatures, huit (08) firmes ont soumis leurs offres. Il s'agit de :

Pour le lot 1 :

- **CAFOMT;**
- **OUMOU LEADER DISTRIBUTION EQUIPEMENTS**

Pour le lot 2 :

- **TECHNOLOGIE SERVICES,**
- **DRP,**
- **VEXUS,**
- **EMC,**
- **OUMOU LEADER DISTRIBUTION EQUIPEMENTS,**
- **FERMON LABO,**
- **STE**

Lors de la séance d'ouverture des offres, à la date ci-dessus indiquée, dans les conditions prévues par l'article 67 du décret n° 2014-1212 du 22 septembre 2014 portant Code des Marchés publics, la commission a procédé à l'examen des documents constitutifs des 10 (10) plis et a constaté que les firmes ont toutes remplies les conditions requises dans le DAO pour la recevabilité de leurs offres.

Afin de déterminer l'offre la plus avantageuse pour l'UCAD, la Commission a désigné *un Comité technique d'évaluation* pour procéder à l'analyse des dix (10) plis reçus.

Le vingt-huit mars 2017 à dix heures, s'est réunie à la salle de Conférence de la Direction de la Cellule interne d'assurance qualité (CIAQ) –villa n°72, la

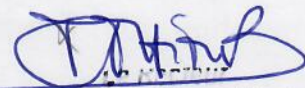
Commission de Passation des Marchés publics du Rectorat, en vue d'examiner le rapport technique d'évaluation des offres dressé par le **comité technique**. La Commission ayant constaté que ledit Comité s'est conformé avec exhaustivité aux 5 étapes essentielles de l'évaluation, elle a, en conséquence, adopté le rapport du Comité technique et a décidé d'attribuer provisoirement :

Lot2 : Equipement médical à la société SCIENCE & TECHNOLOGIE ENGINEERING (STE) pour un montant de 131 901 185 FCFA HT/HD.

Comme suite à l'avis de non objection sur le rapport d'analyse comparative des offres et le PV d'attribution provisoire de la Direction Centrale des Marchés Publics (DCMP) et en application de l'article 84, alinéa 3 du Code des Marchés publics, les candidats non retenus ont été avisé du rejet de leur offre. Un avis d'attribution provisoire a été publié au journal « le soleil » du 12 août 2017.

Conformément à l'article 85 du Code des Marchés publics, le marché a été approuvé par le Recteur, Président de l'assemblée de l'Université Cheikh Anta DIOP.

Telle est, *Monsieur le Directeur*, l'économie du présent marché dont je vous prie de bien vouloir faire procéder à l'immatriculation par vos services (article 85 CMP).



Président de l'Assemblée de
l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar
Le Recteur
Ibrahim THIOUB

**Monsieur Ibrahima GUEYE, Directeur de la Direction centrale
des Marchés publics (DCMP)**

Dakar.

PJ:

- ❖ Rapport de présentation (5 originaux + 2copies) ;
- ❖ Attestation d'existence de crédits (1 original + 1copie) ;
- ❖ Copie insertion publicitaire (avis d'appel d'offres) ;
- ❖ PV d'ouverture des plis (1 original + 1copie) ;
- ❖ Rapport d'évaluation des offres (1 original + 1 copie) ;
- ❖ PV d'attribution provisoire (1 original + 1copie) ;
- ❖ Contrat de marché (5 originaux + 2copies) ;
- ❖ Avis d'attribution provisoire ;
- ❖ Dao lancé